Christophe TREMBLAY-GUILLOUX

Conditions Générales de Vente

version n°35, en vigueur à compter du 26 octobre 2026. Elle remplace la version n°34 et les versions précédentes.

Ce contrat est conclu entre :

- ➔ Christophe TREMBLAY-GUILLOUX, dénommé ci-après « ***Christophe*** », entrepreneur individuel référencé sous le numéro SIRET 53348154500044, domicilié au 6 Rue d'Armaillé, 75017 PARIS, FRANCE,
- ➔ et toute personne physique ou morale agissant à des fins professionnelles, de droit privé ou de droit public, dénommée ci-après le Client.

Objet et documents contractuels

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de ***Christophe*** : infogérance, tierce maintenance applicative, hébergement, développement et interventions sur devis.
Chaque service récurrent est décrit dans des Conditions Particulières de Vente (CPV) qui lui sont propres.
Le contrat se compose, par ordre de priorité décroissant : du devis ou de la proposition commerciale accepté par le Client, ou de la grille tarifaire en vigueur lors d'une souscription en ligne, des CPV du service concerné, puis des présentes CGV. En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut.
Les conditions générales d'achat du Client ne s'appliquent pas, sauf accord écrit de ***Christophe***.

Commande

La commande est passée par l'acceptation du devis par le Client (signature, accord écrit par e-mail ou ticket, ou paiement de la première facture) ou par la validation de sa souscription en ligne. Elle vaut adhésion aux CGV et aux CPV en vigueur à cette date.
Un devis est valable jusqu'à la date indiquée sur le devis.

Exécution des prestations

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, ***Christophe*** peut faire appel à des prestataires qualifiés placés sous sa responsabilité, notamment pour assurer la continuité du service, la gestion des astreintes ou le remplacer temporairement en cas d'indisponibilité. Dans tous les cas, ***Christophe*** demeure l'interlocuteur contractuel du Client et reste responsable de la qualité des prestations réalisées.
Le Client fournit les accès, informations et validations nécessaires à l'exécution des prestations. Il garde ses identifiants confidentiels. Un retard dû à un défaut de collaboration du Client n'est pas imputable à ***Christophe***.

Estimation des devis et limites

L’estimation d’un devis est faite par rapport au travail demandé avec une fourchette de tarif car l’estimation précise est difficile, imprévisible voire impossible.
Si le travail risque de dépasser la fourchette haute, ***Christophe*** en informe le Client avant de poursuivre. Tout dépassement est soumis à l’accord préalable du Client.

Prix et révision des tarifs

Les prix sont exprimés en euros hors taxes. La TVA est facturée en sus au taux en vigueur.
Les tarifs des services récurrents peuvent être révisés une fois par an. Le nouveau tarif est notifié au Client par écrit au moins un mois avant son application. Le Client qui le refuse peut résilier le service sans frais avant cette date.

Paiement et conditions de paiement

Le paiement peut se faire par carte bancaire ou par virement bancaire.
Le délai de paiement est indiqué sur votre facture. Aucun escompte n’est accordé en cas de paiement anticipé.
En cas de retard de paiement, un message automatique de rappel sera envoyé tous les trois jours. En cas de gêne, contactez-nous pour désactiver les alertes.
Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans rappel préalable :

- des pénalités de retard calculées au taux d’intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points ;
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce). Si les frais de recouvrement engagés dépassent ce montant, une indemnité complémentaire peut être demandée sur justificatif.

Un service récurrent est suspendu après 7 jours de retard de paiement. Il est rétabli après paiement intégral des sommes dues. Après la suspension, les données du Client peuvent être supprimées à tout moment.

Durée, renouvellement et résiliation

Les services récurrents se renouvellent par tacite reconduction, selon la périodicité fixée dans leurs CPV. Le Client qui souhaite résilier le notifie par écrit (e-mail ou ticket) au moins 10 jours avant la fin du contrat.
En cas de manquement grave d’une partie à ses obligations, non réparé 15 jours après une mise en demeure écrite, l’autre partie peut résilier le contrat de plein droit.

Données du Client et réversibilité

Le Client reste propriétaire de ses données et des contenus hébergés.
Avant la fin du contrat, ***Christophe*** remet au Client, sur sa demande, une copie complète de ses données dans un format standard (base de données et fichiers). Cette copie n’est pas garantie lorsque le contrat prend fin à la suite d’un impayé. Les données sont ensuite supprimées des serveurs dans un délai

maximum d’un mois, puis des sauvegardes à l’expiration de leur durée de conservation.
Une assistance à la migration vers un autre prestataire peut être fournie sur devis.

Garanties

Les prestations ponctuelles (installation, migration, développement, intervention sur devis) sont garanties pendant un mois à compter de la plus tardive des deux dates suivantes : la date de livraison ou la date limite de paiement de la facture. ***Christophe*** corrige sans frais toute non-conformité au devis signalée dans ce délai.
Les services récurrents sont assurés selon leurs CPV pendant toute la durée de l’abonnement.
La garantie ne couvre ni les modifications faites par le Client ou un tiers, ni les demandes nouvelles.

Responsabilités

Christophe ne pourra être tenu responsable du contenu et de toute forme d'information diffusée par les serveurs du client.
Christophe informe le Client que la qualité du service est en partie dépendante du bon fonctionnement des infrastructures fournies par des tiers (hébergeur, réseau, éditeurs de logiciels). Il ne pourra être tenu responsable de leur dysfonctionnement ou d'un éventuel incident sur le lieu d'hébergement de ces infrastructures (incendies, vols, panne d'électricité, destruction, mouvement social).
Christophe ne peut être tenu responsable des dommages causés par :

- une faille de sécurité ou un défaut d’un logiciel tiers que son éditeur n’a pas encore corrigé, ou dont le correctif ne pouvait pas encore être appliqué dans les délais prévus par les CPV ;
- un logiciel, un module ou une modification installé par le Client ou par un tiers sans l’accord de ***Christophe*** ;
- l'indisponibilité du réseau internet auquel est raccordé le serveur ;
- une mauvaise utilisation des services ou la divulgation des identifiants par le Client ;
- un cas de force majeure.

Christophe s'engage à une obligation de moyens. Sa responsabilité totale, tous dommages confondus, est limitée aux sommes hors taxes versées par le Client au titre du service concerné pour le mois en cours, ou au montant de la prestation ponctuelle ayant causé le dommage. Les dommages indirects (perte de chiffre d’affaires, de clientèle ou d’image) ne donnent pas lieu à indemnisation. Ces limites ne s’appliquent pas en cas de faute lourde ou intentionnelle.
Le Client accepte qu'il est le seul responsable du contenu qu'il diffuse et reconnaît qu'il a été autorisé à diffuser les œuvres (audio, vidéo, images, textes) et tout document de toute nature qu'il propose via son service.
Le Client garantit ***Christophe*** contre toute réclamation d’un tiers liée aux contenus qu’il diffuse ou à l’usage qu’il fait des services.

Force majeure

Aucune partie n’est responsable d’un manquement dû à un cas de force

majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Si l'empêchement dure plus d'un mois, chaque partie peut résilier le contrat sans indemnité.

Confidentialité

Chaque partie garde confidentielles les informations de l'autre partie dont elle a connaissance pendant le contrat. Cette obligation n'a pas de limite de durée.

Protection des données personnelles

Dans l'exercice de ses activités, ***Christophe*** est amené à traiter des données à caractère personnel à deux titres distincts.

Données collectées sur le Client

Christophe collecte les données strictement nécessaires à l'exécution de ses prestations et à la gestion de la relation commerciale : coordonnées de contact (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, raison sociale), échanges via le système de support (tickets) et données de facturation.
Ces données sont traitées exclusivement pour l'exécution des prestations commandées, l'émission des factures, le suivi des demandes de support et l'envoi de la newsletter. Le Client peut se désinscrire de la newsletter à tout moment, depuis le lien présent dans chaque envoi.
Durées de conservation :

- Données de support client : conservées pendant un délai maximal de deux ans à compter de la dernière interaction.
- Données comptables et de facturation : conservées dix ans à compter de la clôture de l'exercice, conformément à l'article L123-22 du Code de commerce.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition sur ses données personnelles. Toute demande est à adresser au support client et sera traitée dans un délai maximum d'un mois. Le Client peut aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Données traitées dans le cadre des missions

Dans l'exercice de ses missions (infogérance, développement, etc.), ***Christophe*** est susceptible d'accéder à des systèmes du Client contenant des données à caractère personnel de tiers. Dans ce cadre, ***Christophe*** agit en qualité de sous-traitant au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
Christophe s'engage à :

- traiter les données uniquement pour exécuter les prestations prévues au contrat ou demandées par le Client ;
- limiter l'accès aux données au strict nécessaire à l'exécution de la mission ;
- ne transmettre aucune donnée à des tiers, sauf aux sous-traitants listés ci-dessous ou en cas d'obligation légale ;
- respecter la confidentialité des données auxquelles il accède dans le cadre de sa mission, et y soumettre les prestataires qui interviennent sous sa responsabilité ;
- appliquer les mesures de sécurité décrites dans les CPV du service

concerné ;
- aider le Client à répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées ;
- notifier au Client toute violation de données dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, conformément à l'article 33 du RGPD ;
- en fin de contrat, restituer puis supprimer les données selon l'article « Données du Client et réversibilité » ;
- fournir au Client les informations nécessaires pour démontrer le respect de ces obligations.

Christophe informe le Client de tout ajout ou remplacement d'un sous-traitant. Le Client peut s'y opposer par écrit dans un délai de 7 jours.
Ces engagements valent accord de sous-traitance au sens de l'article 28 du RGPD. Un accord distinct (DPA) peut être signé sur demande du Client.

Sous-traitants

Christophe fait appel aux sous-traitants suivants, qui traitent des données dans le cadre de ses activités :

- Hébergement des serveurs des Clients : OVH, 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France.
- Sauvegardes et archivage à froid : OVH, 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France, et Scaleway, 8 rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris, France.
- Envoi des newsletters : Brevo (Sendinblue SAS), 9-17 rue Salneuve, 75017 Paris, France.
- En cas de paiement par carte bancaire : les informations de paiement sont gérées exclusivement par Stripe ou Paypal (accrédités PCI). ***Christophe*** n'a jamais connaissance et ne stocke jamais les numéros de carte ou de compte bancaire.

Modification des CGV

Christophe peut modifier les présentes CGV. La nouvelle version s'applique aux nouvelles commandes. Pour les services récurrents en cours, elle est notifiée au Client au moins un mois avant son application ; le Client qui la refuse peut résilier le service sans frais avant cette date.

Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut, les tribunaux compétents du ressort de Paris sont seuls compétents.